

1.1. Identifiant du produit**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

Code produit : BOOSTER DE CLIM SERINGUE 30ml

Code du commerce : CO 6125

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

PRODUITS POUR COMPRESSEURS FRIGORIFIQUES

Secteurs d'utilisation : Fabrication industrielle[SU3], Domaine public[SU22]

Catégorie de produit : CIRCUITS FRIGORIFIQUES ADDITIFS

Catégories de processus : PRODUITS POUR COMPRESSEURS FRIGORIFIQUES

Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire n'est disponible

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

CLAS EQUIPEMENTS – 83 Chemin de la Crouza – 73800 Chignin – FRANCE

Tel. n. +33 04 79 72 62 22 – contact@clas.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

France : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Pictogrammes : Aucun

Classe de danger et code(s) de catégorie : Non dangereux

Code(s) de mention de danger : Non dangereux

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 :

Pictogramme, mot signal Code(s) : Aucun

Code(s) de mention de danger : Non dangereux

Code(s) supplémentaire(s) de mention de danger :

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence :

Rien de particulier.

Teneur en COV à l'état prêt à l'emploi : 8,00 %.

2.3. Autres risques

La substance / le mélange ne contient PAS de substances PBT/vPvB conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII Pas d'informations sur d'autres dangers

SECTION 3. Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Voir le paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

Substance	Concentration [w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
propan-2-ol	>= 1 < 5%	Flam. Liq. 2, H225 ; Eye Irrit. 2, H319 ; STOT SE 3, H336 ATE oral = 2.100,0 mg/kg ATE dermique = 2.100,0 mg/kg	603-117-00-0	67-63-0	200-661-7	NR

SECTION 4. Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation :

Aérer la zone. Déplacez immédiatement le patient contaminé hors de la zone et maintenez-le au repos dans un endroit bien ventilé.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Contact direct avec la peau (du produit pur) :

Laver soigneusement avec du savon et de l'eau courante.

Contact direct avec les yeux (du produit pur) :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant au moins 10 minutes.

Ingestion :

Sans danger. Il est possible d'administrer du charbon actif dans de l'eau ou de la paraffine liquide.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune donnée disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Agents d'extinction conseillés :

Eau pulvérisée, CO2, mousse, poudre chimique, en fonction des matériaux impliqués dans l'incendie.

Éteindre signifie éviter :

Jets d'eau. N'utilisez les jets d'eau que pour refroidir les surfaces des conteneurs exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser une protection pour l'appareil respiratoire Casque de sécurité et combinaison de protection complète.

L'eau pulvérisée peut être utilisée pour protéger les personnes impliquées dans l'extinction.

Vous pouvez également utiliser un auto-respirateur, en particulier lorsque vous travaillez dans un endroit confiné et mal ventilé et si vous utilisez des extincteurs halogénés (Halon 1211 fluobrène, Solkan 123, NAF, etc...).

Maintenir les récipients au frais avec de l'eau pulvérisée

SECTION 6. Mesures en cas de dissémination accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

6.1.1 Pour le personnel non urgent :

Quitter la zone entourant le déversement ou la fuite. Ne pas fumer Porter des gants et des vêtements de protection

6.1.2 Pour les intervenants en cas d'urgence :

Porter des gants et des vêtements de protection

Éliminer toute flamme non protégée et toute source d'inflammation possible. Ne pas fumer.

Fourniture d'une ventilation suffisante.

Évacuer la zone dangereuse et, le cas échéant, consulter un expert.

6.2. Précautions environnementales

Contenir le déversement avec de la terre ou du sable.

Si le produit a pénétré dans un cours d'eau, dans les égouts ou a contaminé le sol ou la végétation, il faut le signaler aux autorités. Éliminer les restes conformément à la réglementation

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**6.3.1 Pour le confinement :**

Récupérer le produit pour le réutiliser, si possible, ou pour l'enlever. L'absorber éventuellement avec un matériau inerte. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3.2 Pour le nettoyage :

Après avoir essuyé, laver à l'eau la zone et les matériaux concernés.

6.3.1 Autres informations :

Rien de particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre**

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs Au travail, ne pas manger ni boire.

Voir également le paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Conserver dans le récipient d'origine fermé hermétiquement. Ne pas stocker dans des récipients ouverts ou non étiquetés. Maintenir les conteneurs en position verticale et sûre en évitant les risques de chute ou de collision.

Conserver dans un endroit frais, à l'abri des sources de chaleur et de l'exposition directe à la lumière du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Fabrication industrielle :

A manipuler avec une extrême prudence.

Conserver dans un endroit bien ventilé, à l'écart des sources de chaleur.

Domaine public :

Manipuler avec précaution. Stocker dans un endroit ventilé et à l'abri de la chaleur, garder le récipient bien fermé.

SECTION 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Relatif aux substances contenues :

propan-2-ol :

Les lieux de travail doivent être correctement ventilés.

Dans la mesure du possible, installer des sources d'aspiration localisées et des systèmes efficaces de renouvellement général de l'air.

En conformité avec le règlement (UE) 2020/878

Si ces mesures ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants en dessous de la limite d'exposition, il sera nécessaire d'utiliser des moyens de protection respiratoire adéquats.

Valeurs limites pour l'exposition professionnelle PROPAN-2-OLO ; No CAS : 67-63-0

origine : TLV / STEL (EC)

Valeur limite : 983 mg / m³ / 400 ppm

Version :

origine) : TLV / TWA (CE)

Valeur limite : 492 mg / m³ / 200 ppm

Valeurs DNEL / DMEL et PNEC

DNEL / DMEL

Type de valeur limite :

Voie d'exposition : DNEL / DMEL (Consumer DNEL, Systemic) (PROPAN-2-OLO ; CAS No. : 67-63-0)

Fréquence d'exposition : Cutanée

Valeur limite : Long terme

(répété) Type de valeur limite :

319 mg / kg

Voie d'exposition : DNEL / DMEL (Consumer DNEL, Systemic) (PROPAN-2-OLO ; CAS No. : 67-63-0)

Fréquence d'exposition : Inhalation

Valeur limite : Long terme

(répété) Type de valeur limite :

89 mg / m³

Voie d'exposition : DNEL / DMEL (Consumer DNEL, Systemic) (PROPAN-2-OLO ; CAS No. : 67-63-0)

Fréquence d'exposition : Orale

Valeur limite : Long terme (répété) - 26 mg / kg

Type de valeur limite : DNEL / DMEL (Travailleur, Systémique) (PROPAN-2-OLO ; CAS

No. : 67-63-0) Voie d'exposition : Voie cutanée

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur limite : 888 mg / kg

Type de valeur limite : DNEL / DMEL (Travailleur, systémique) (PROPAN-2-OLO ; No

CAS : 67-63-0) Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Longue durée

(répétée) Valeur limite : 500 mg / m³

PNEC

Type de valeur limite : aquatique PNEC, eau douce (PROPAN-2-OLO ; CAS No. :

67-63-0) Valeur limite : 140.9 mg / l

Type de valeur limite : Aquatique PNEC, rejet périodique (PROPAN-2-OLO ; No CAS : 67-

63-0) Valeur limite : 140,9 mg / l

Type de valeur limite : aquatique PNEC, eau de mer (PROPAN-2-OLO ; No CAS :

67-63-0) Valeur limite : 140.9 mg / l

Type de valeur limite : PNEC sédiments, eau douce (PROPAN-2-OLO ; No CAS :

67-63-0) Valeur limite : 552 mg / kg

Type de valeur limite : PNEC sédiments, eau de mer (PROPAN-2-OLO ; No CAS :

67-63-0) Valeur limite : 552 mg / kg

Type de valeur limite : PNEC sol (PROPAN-2-OLO ; No CAS :

67-63-0) Valeur limite : 28 mg / kg

Type de valeur limite : PNEC Empoisonnement secondaire (PROPAN-2-OLO ; No

CAS : 67-63-0) Valeur limite : 160 mg / kg

Type de valeur limite : PNEC station d'épuration (STP) (PROPAN-2-OLO ; No CAS : 67-63-0)

Valeur limite : 2251 mg / l

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Fabrication industrielle :

Aucun suivi spécifique n'est prévu

Domaine public :

Aucun suivi spécifique n'est prévu

Mesures de protection individuelle :

(a) Protection des yeux /
du visage Non nécessaire
pour une utilisation
normale.

(b) Protection de la peau

(i) Protection des mains
Il n'est pas nécessaire pour une utilisation normale.

(ii) Autres
Porter des vêtements de travail normaux.

(c) Protection respiratoire
Non nécessaire pour une
utilisation normale.

(d) Risques
thermiques Aucun
risque à signaler

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail pour éviter la pollution de l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Apparence	Liquide clair	
Couleur	Typique	
Odeur	Typique	
Seuil d'odeur	non déterminé	
pH	sans objet	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	non déterminé	
Point d'éclair	>60 °C	ASTM D92
Taux d'évaporation	sans objet	
Inflammabilité (solide, gaz)	non déterminé	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité de vapeur	non déterminé	

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Densité relative	0,85 - 1 000 Kg/dm ³	
Solubilité(s)	Liposoluble	
Solubilité dans l'eau	Insolubles	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammation	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	> 40 cSt a 40 °C	
Propriétés explosives	non explosif	
Propriétés oxydantes	non oxydant	

9.2. Autres informations

Teneur en COV à l'état prêt à l'emploi : 8,00 %.

SECTION 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun risque de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse en cas de manipulation et de stockage conformes aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Rien de particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

ATE(mix) oral = ∞

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

- (a) toxicité aiguë : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (b) corrosion cutanée/irritation : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (c) lésions oculaires graves/irritation : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (d) Sensibilisation des voies respiratoires ou des peaux : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (e) mutagénicité sur les cellules germinales : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (f) cancérogénicité : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (g) toxicité pour la reproduction : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (j) risque d'aspiration : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relatif aux substances confinées :

propan-2-ol :

VOIES D'EXPOSITION : La substance peut être absorbée par le corps par inhalation de ses vapeurs.

RISQUE D'INHALATION : L'évaporation de cette substance à 20°C n'entraîne qu'assez lentement une contamination nocive de l'air ; en cas de pulvérisation ou de dispersion, la contamination est beaucoup plus rapide.

EFFETS D'UNE EXPOSITION DE COURTE DURÉE : La substance est irritante pour les yeux et les voies respiratoires. La substance peut avoir des effets sur le système nerveux central, entraînant une dépression. Une exposition très supérieure à la VLEP peut entraîner une perte de conscience.

EFFETS D'UNE EXPOSITION LONGUE OU RÉPÉTÉE : Le liquide dégrade la peau. DL50 (rat) orale (mg/kg de poids corporel) = 2100

DL50 cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2100

11.2. Informations sur les autres risques

Aucune donnée disponible.

SECTION 12. Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Relatif aux substances confinées :

propan-2-ol :

Ecotoxicité : Ecotoxicité dans l'eau (LC50) : 100000 mg/l 96 heures [vairon à grosse tête]. 64000 mg/l 96 heures [tête-de-boule].

DBO5 et DCO : non disponibles.

Produits de biodégradation :

Les produits de dégradation à court terme potentiellement dangereux sont peu probables. Cependant, des produits de dégradation à long terme peuvent apparaître. Toxicité des produits de biodégradation : Le produit lui-même et ses produits de dégradation ne sont pas toxiques.

Remarques spéciales sur les produits de biodégradation : Non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présent

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucune donnée disponible.

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'effets indésirables

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les éliminer conformément à la réglementation en vigueur. Tout produit restant doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur en s'adressant à des entreprises agréées.

Récupérer si possible. Opérer conformément aux réglementations locales ou nationales

SECTION 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Ne sont pas inclus dans le champ d'application les règlements concernant le transport de marchandises dangereuses : par route (ADR) ; par rail (RID) ; par air (ICAO / IATA) ; par mer (IMDG).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Risques environnementaux

Aucun

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Il n'est pas destiné à transporter des marchandises en vrac

SECTION 15. Informations réglementaires**15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange**

Aucune donnée disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur.

SECTION 16. Autres informations**16.1. Autres informations**

Description des mentions de danger exposées au point 3

H225 = Liquide et vapeur facilement inflammables.

H319 = Provoque une grave irritation des yeux.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification basée sur les données de tous les

composants du mélange BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

- Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
- Règlement du Conseil (CE) no 758/2013 du Parlement européen
- Règlement (CE) n° 2020/878 du Parlement européen
- Règlement (CE) n° 528/2012 Parlement européen et mises à jour ultérieures
- Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et mises à jour ultérieures
- L'index Merck
- Manipulation de la sécurité chimique
- Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (Registre des effets toxiques des substances chimiques)
- INRS - Fiche Toxicologique
- Patty - Hygiène et toxicologie industrielles
- N.I. Sax - Propriétés dangereuses des matériaux industriels - 7e édition, 1989



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
BOOSTER DE CLIM SERINGUE 30ML

Délivré le 11/09/2015 - Rel. # 3 le 04/08/2021

11 / 11

En conformité avec le règlement (UE) 2020/878

Note à l'utilisateur : les informations contenues dans cet onglet sont basées sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière version. L'utilisateur doit s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité des informations par rapport à l'utilisation spécifique du produit. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie d'une propriété spécifique du produit. Pour l'utilisation du produit ne relève pas de notre contrôle direct, l'obligation de l'utilisateur de respecter sous leur propre responsabilité les lois et règlements sur l'hygiène et la sécurité. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas d'utilisation incorrecte.

Cet onglet remplace et annule tous les onglets précédents.